



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures en faveur de la viticulture - crise sanitaire

Question écrite n° 28493

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation préoccupante de la filière viticole française. En effet, celle-ci était déjà durement touchée par la baisse de ses exportations, et en particulier vers les États-Unis, dès avant l'arrivée du covid-19. Depuis la mise en place du confinement, la commercialisation des vins a brutalement chuté. Il s'y ajoute l'annulation de tous les salons professionnels, ainsi que la fermeture des cafés, hôtels, restaurants, et celle des marchés alimentaires, des foires et marchés dédiés aux vins. De plus, l'absence de clientèle chez les cavistes a mis la commercialisation à l'arrêt. Seul un écoulement résiduel des vins en grande distribution semble encore fonctionner. Même si l'État a été prompt à réagir, le choc économique sera tel que certaines des mesures prises pour venir en soutien des filières vont se révéler très rapidement insuffisantes, et en particulier pour la viticulture. Il conviendrait donc que soient mises en œuvre : la prise en charge des salaires agricoles au même niveau que pour les salariés au chômage partiel ou *a minima* l'exonération des charges patronales et salariales ; une exonération des charges sociales pour les exploitants agricoles pendant la période de confinement ; la suppression, à la demande de l'État, des intérêts intercalaires bancaires, suite à des reports d'échéance ; la mise en place de prêts de trésorerie garantis à taux zéro ; la préparation de mesures de sortie de crise ; la venue de main-d'œuvre saisonnière originaire d'autres pays européens jusqu'aux vendanges, en conformité avec les lignes directrices de la Commission européenne. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend adopter pour soutenir la filière viticole française.

Texte de la réponse

La propagation du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite, à laquelle il convient de faire face collectivement avec un triple défi, sanitaire, économique et social. Le Gouvernement est aux côtés des viticulteurs pour les aider dans cette crise globale. Des mesures de soutien aux entreprises sans précédent ont été mises en place pour toutes les filières et notamment la filière viticole dès le début de la crise (fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, report de cotisations sociales et d'impôts, chômage partiel...). Au niveau européen, la France a défendu l'octroi de flexibilités aux États membres pour mettre en œuvre les mesures des programmes sectoriels de l'Union européenne pour la viticulture et qui ouvrent la possibilité dans ces programmes de financer un dispositif de distillation de crise. Malgré tout, la crise sanitaire due au virus covid-19 a touché de plein fouet le secteur de la viticulture, qui est particulièrement dépendant de secteurs fermés administrativement du 17 mars au 2 juin 2020 et des marchés à l'exportation. La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines sur les importations de vin en octobre 2019. Ce sont plus de 85 000 entreprises (exploitations, caves coopératives, négociants vinificateurs) qui sont concernées partout en France. Dans ce contexte, le Gouvernement a rencontré l'ensemble des représentants de la filière à de nombreuses reprises pour faire le point de la situation et étudier comment améliorer le soutien qui leur est octroyé. À l'issue de ces échanges, le Gouvernement a annoncé un dispositif de soutien exceptionnel et spécifique au secteur pour assurer la stabilité du marché et la poursuite de son activité : - des exonérations de cotisations sociales pour les très petites entreprises et petites et moyennes entreprises les plus en difficulté ; -

un dispositif de distillation de crise à hauteur de 211 millions d'euros (M€), annoncé pour des crédits nationaux et des crédits européens du programme d'aide national dans le secteur vitivinicole ; - une aide au stockage privé à hauteur de 35 M€ ; - une relance de la demande d'un fonds de compensation au niveau européen. C'est au total un plan de soutien spécifique à la filière viticole qui s'élève à 246 M€, hors exonération de cotisations sociales. La stratégie de déconfinement progressif déployée par le Gouvernement à partir du 11 mai 2020 a permis de constater une évolution favorable de la situation sanitaire et de décider la réouverture des cafés et restaurants, à partir du 2 juin 2020. Dans ce contexte, la filière vitivinicole devrait pouvoir relancer ses activités et retrouver progressivement ses débouchés. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28493

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2886

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6247